



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien cantonal aux arts de la scène 2021-2023

1,745 million de francs pour la création professionnelle

Un total de 95 dossiers de candidature est parvenu au Service des affaires culturelles (SERAC) pour la session d'examen annuelle 2021 de la Commission cantonale des arts de la scène. À l'issue du processus, 13 compagnies se voient attribuer des aides ponctuelles, 11 des aides de durée déterminée sous forme de convention et le comédien-performeur Jonas Lambelet remporte la Bourse de compagnonnage théâtral attribuée avec la Ville de Lausanne.

Pour assurer aux compagnies professionnelles vaudoises les moyens de pouvoir créer dans de bonnes conditions et pour soutenir les milieux des arts de la scène fortement impactés par les mesures de restrictions en lien avec la situation sanitaire, le Canton maintient son soutien affirmé à la création et la diffusion d'œuvres originales ou du répertoire.

La **Commission cantonale des arts de la scène**, dont l'action et le fonctionnement sont institués dans la loi sur la vie culturelle et la création artistique, se réunit plusieurs fois en début d'année afin d'examiner l'ensemble des dossiers déposés. Son préavis est ensuite transmis pour décision à Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, qui rend sa détermination après en avoir préalablement informé le Conseil d'État.

Début 2021, les expertes et experts de la commission ont étudié 95 dossiers - un nombre record - dont 68 concernaient des demandes d'aides ponctuelles, 22 des demandes d'aides de durée déterminée et 5 la Bourse de compagnonnage. Après délibérations, les soutiens accordés pour la période 2021-2023 totalisent 635'000 francs pour les aides ponctuelles, 1'065'000 pour les conventions pluriannuelles et 90'000 sur deux ans pour la Bourse.

11 nouvelles conventions de durée déterminée (3 ans) sont accordées aux organismes suivants:

- « 2 b Compagny », François Gremaud
- « Association Fargue », Anne RoCHAT et Jean RoCHAT
- « Association Goldtronics », Nadine Fuchs et Marco Delgado
- « Association Plus », Nicole Seiler
- « Association Praxis », Claire Dessimoz
- « Compagnie de nuit comme de jour », Guillaume Béguin
- « Compagnie Linga », Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo – avec les Villes de Lausanne et de Pully
- « Compagnie SNAUT », Joël Maillard
- « Kokodyniack », Jean-Baptiste Roybon
- « La Bocca della Luna », Muriel Imbach
- « Numero23Prod », Massimo Furlan - avec la Ville de Lausanne et la Fondation Pro Helvetia

Les conventions attribuées les années précédentes à « Les Célébrants » (Cédric Dorier), « Prototype Status » (Jasmine Morand) – avec la commune de Vevey, «Salut la Compagnie » (Thierry Romanens), « Arts Mouvementés » (Yasmine Hugonnet) et « Emilie Charriot » – toutes deux avec la Ville de Lausanne, se poursuivent.

La Bourse de compagnonnage théâtral 2021-2022 est décernée au comédien-performeur Jonas Lambelet pour un compagnonnage avec la compagnie « Jours tranquilles » (Fabrice Gorgerat). Ce soutien, destiné aux créatrices et créateurs émergents, est attribué conjointement avec la Ville de Lausanne. Il est doté d'un montant de 90'000 francs financé de manière paritaire sur deux ans.

Les membres de la commission ainsi que la direction du SERAC saluent la grande qualité de l'ensemble des dossiers soumis. Afin d'assurer une meilleure durabilité au niveau artistique, social et économique des créations, une attention particulière a été apportée lors de ces attributions aux projets de créations pouvant bénéficier d'une résidence auprès d'une institution théâtrale (pour une saison ou davantage) ou ayant obtenu au moins deux ou trois coproductions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mars 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nicole Minder, cheffe de service, Service des affaires culturelles

TÉLÉCHARGEMENTS